

Annexes

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **14 (1943)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANNEXES

Moutier-Delémont, 2 janvier 1945.

REQUÊTE

*pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer
dans le Jura bernois pour la période du 5 mai 1945 au 7 mai 1944.*

A la Direction Cantonale des chemins de fer,

Berne.

(par les bons soins de la Préfecture de Moutier)

Monsieur le Directeur,

Après avoir pris connaissance du projet d'horaire du 19 décembre 1942 pour la période du 5 mai 1945 au 7 mai 1944, nous avons l'honneur de vous prier d'intervenir auprès des administrations ferroviaires pour obtenir les modifications et améliorations suivantes :

Cadre 31: Bienne - Lengnau - Delémont - Bâle

1. Mise en marche du 1921 entre Bienne et Delémont les jours de semaine pour établir à Bienne la correspondance du 109 de Lausanne et à Delémont la correspondance pour Bâle. Ce train servirait également à un grand nombre d'abonnés au départ de Moutier.
2. Mise en marche, la semaine, d'un train Moutier (évent. Delémont)-Bienne pour établir une meilleure relation au milieu de la journée entre Porrentruy et Berne. Dép. de Moutier vers 12.40 (correspondance de Porrentruy par train 1715 et 1752, correspondance à Bienne avec le 458 pour Berne et le 1552 pour Neuchâtel).
3. Circulation pendant la période d'hiver des trains 1949 Granges-Nord-Delémont, 1740 Bâle-Delémont et 1948 Delémont-Bienne le dimanche.
4. Mise en marche en hiver, quand l'état de la neige est favorable, d'un train de sport Bâle-Malleray, le dimanche matin et retour le dimanche soir. Au cas où les trains 204/217 devraient assurer le transport des skieurs, nous demandons qu'ils aient des voitures directes pour ou de Malleray et que la surtaxe pour trains directs soit supprimée pour ces billets de sport.

5. Etablissement de la correspondance à Bienne entre les trains 141 E de Berne et 225 pour Delémont de manière à améliorer les relations entre Berne et le Jura Nord.

Cadre 37 : Delémont - Delle

Pas de revendications.

Cadre 38 : Bienne - La Chaux-de-Fonds

6. Etablissement de la correspondance à Sonceboz entre le 5742 de Tavannes (arr. 7.58) et le 1797 de Bienne pour La Chaux-de-Fonds) (dép. 7.55). Les voyageurs de Tramelan pour La Chaux-de-Fonds sont relativement nombreux et ils demandent avec insistance l'établissement de cette correspondance.

Cadre 39 : Sonceboz - Delémont

7. Accélération du train 1744 entre Moutier et Malleray pour gagner au moins 5 minutes sur ce parcours à cause des élèves de Court qui fréquentent l'école secondaire de Malleray. Si ce n'est pas possible, mise en marche d'un train Moutier-Malleray, avec arrivée à Malleray vers 7.50 ou 7.45.
8. Continuation du 1765 de Moutier à Delémont sans grand arrêt à Moutier, avant le passage du 1955. Cette composition circule actuellement comme L 75 dép. Moutier 1650, arr. Delémont 1645.
9. Mise à l'horaire du L 77 entre Sonceboz et Reconvilier. Ce train est ouvert au public mais ne figure ni sur l'horaire ni sur l'affiche verte (dép. Sonceboz 1845).

L'examen de l'horaire des régionaux des Franches-Montagnes sera fait en commun avec les directions de ces 5 compagnies le 12 janvier.

Cadres 33, 35, 35a : Régionaux des Franches-Montagnes

Nous osons espérer, que malgré les circonstances d'exploitation difficiles où se trouvent nos chemins de fer, nos modestes prétentions auront un sort heureux.

Tout en vous remerciant de la bienveillante attention que vous prêterez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

*Au nom de l'Association pour la défense
des intérêts du Jura :*

Le président,
F. REUSSER.

Le secrétaire,
R. STEINER.